

Lettre du castor

N° 46

Juin 2010

CARRIÈRE DE L'ÉTANG, DÉVIATION ET PONT SUR LA LOIRE

RÉ-SIS-TER

Mardié est au pied du mur : ou nous acceptons passivement la "double peine" qu'on voudrait nous infliger, - carrière + déviation et pont - et c'en est fini à jamais du caractère rural et du beau cadre naturel de notre village : la coupure verte piétinée, nous deviendrons vite une "zone", une banlieue banale bruyante et moche. Ou bien nous nous mobilisons en grand nombre, nous confirmons notre refus raisonné des projets destructeurs, et nous préparons simultanément notre résistance aux dégradations inacceptables de notre territoire.

Car, concernant la carrière, il y a tout à parier que l'enquête publique ne nous donnera pas raison. Certes, nous "jouerons le jeu" civique en intervenant **tous** dans l'enquête publique avec **tous les meilleurs arguments** (cf. Annexe 1) Techniques, juridiques, sociaux, environnementaux. Mais la loi du genre veut qu'ils seront minimisés, déniés, voire ignorés. La prééminence de "l'économique", nous opposera-t-on une fois de plus. Quelle économie ? Très peu d'emploi, une rente pour le carrier, des matériaux inappropriés !

Tout cela pour "donner du grain à moudre" aux trois lobbies du développement non durable : transports-logistique, travaux-publics et carriers, qui s'entraînent mutuellement... avec comme carburant l'argent des contribuables. On ne le répètera jamais assez : **déviation et carrière sont étroitement liés**, et se "justifient" mutuellement : 80% des granulats pour les routes et ouvrages routiers, "besoin" de routes pour "sécuriser" le transport des produits carriers ! Après ces déviations, il leur en faudra d'autres...

A long terme, le plus grave, ce serait l'implosion du SCOT. Si on trouve encore quelques inconscients pour défendre le pont, la carrière fait d'emblée l'unanimité contre elle, vu le caractère absolument inacceptable des nuisances de proximité menaçant des centaines de foyers. Mais si les pouvoirs publics eux-mêmes piétinent le document d'orientation longuement travaillé, enquêté, rectifié et adopté en 2008, c'est le feu vert donné à la curée des intérêts mercantiles sur tous les espaces que l'on avait jugé nécessaire de protéger.

Mardié, Patrimoine mondial. Mardié, Val de Loire NATURA 2000. Mardié, coupure verte de l'Agglo. Mardié, village préservant sa ruralité, conscient de la richesse de ses milieux naturels : Mardié ne laissera pas tuer son âme pour le seul bénéfice d'acteurs privés avides de se constituer des rentes sans réelle considération pour les habitants voisins, pour l'environnement et pour le sous-sol.

En avril, des "voisins" manipulés par des élus organisaient un blocus pour réclamer la déviation... sur Mardié ! Devrons-nous à notre tour manifester - avec des tracteurs - pour **notre droit à choisir notre avenir ?**

En tout cas, même si nous aspirons à la tranquillité, nous nous tenons prêts à RÉ-SIS-TER !

(Sur le sujet du projet de carrière de La Ligérienne granulats, revoir le N° 37 de septembre 2009 de la Lettre du Castor).

BRUITS
insupportables

25 ans
(et plus...) de nuisances graves :
bruits, pollutions, poussières, camions,
destruction des nappes...

une exploitation de 70 ha... due à jamais pour l'agriculture

500 villas gravement affectées

3 000 000 m³ à extraire

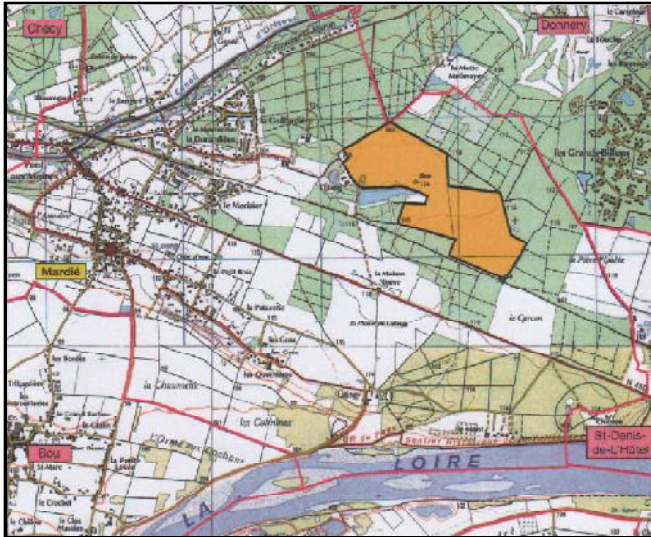
1 500 personnes à moins de 1500m!

75 méga-camions par jour passent dans nos villages

TERRITOIRE SACRIFIÉ

hydrogéologie souterraine détruite

RÉ-VOL-TANT ! LES PROJETS NÉFASTES QUI MENACENT DE DÉTRUIRE LA NATURE MÊME DE NOS VILLAGES SONT CONTRAIRES : A TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES CONCERTÉES ET VOTÉES AU NIVEAU NATIONAL (GRENELLE) OU ELABORÉES AU NIVEAU LOCAL (SCOT) AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, À LA LOIRE PATRIMOINE MONDIAL



ILS PARTICIPENT AUSSI A LA DISPARITION PROGRESSIVE DE NOTRE AGRICULTURE

Tous les diagnostics convergent : notre agriculture, restée forte grâce au travail de nos paysans et aux aides publiques, est maintenant dangereusement réduite par un étalement urbain excessif et par la multiplication des infrastructures qui morcellent les exploitations. **C'est clairement ce qui menace Mardié, Donnery, Darvoy... avec les déviations inutiles et les carrières projetées.** Au contraire, pour se réconcilier avec l'environnement, l'agriculture "Bio" ou au moins "raisonnée" vers laquelle se tourne la nouvelle génération d'agriculteurs nécessiterait de nouvelles surfaces et la réhabilitation d'espaces de biodiversité. **La Chambre d'Agriculture et la SAFER seraient gravement fautive si elles cautionnaient à nouveau la liquidation d'une exploitation** au bénéfice du carrier par une famille qui, après avoir bénéficié de priorités et d'aides pour cultiver des terres, cherche à les soustraire à leur vocation pour profiter de rentes personnelles... moyennant des nuisances pour tout le village.

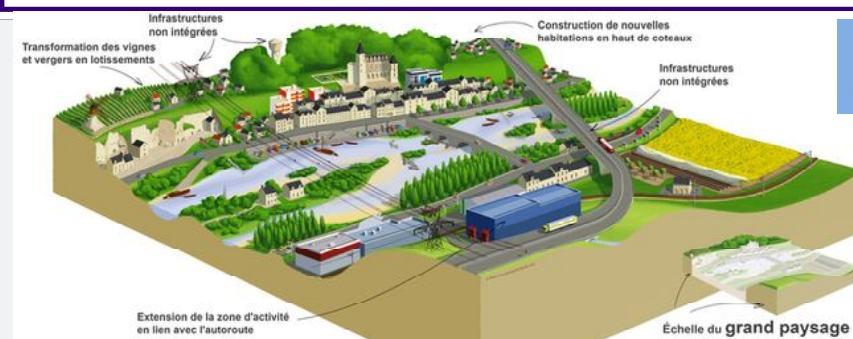
"SI C'EST ÇA, C'EST QU'ON SE FOUT CARRÉMENT DE LA GUEULE DU PEUPLE !" QUE VAUDRA LE SCOT FACE AUX LOBBIES ?

RECOMMANDATION N° 1 : "La trame verte, la ceinture verte boisée et les coupures vertes (de l'Agglo) doivent faire l'objet d'une attention soutenue, ce ne sont pas des réserves foncières quelle qu'en soit l'utilisation..." *Les commissaires enquêteurs du SCOT*

Trente six ans de préservation de la coupure verte d'Orléans (SDAU de 1974, S.D. de 1993, SCOT de 2008), pour en arriver, malgré la mise en garde lucide des commissaires enquêteurs du SCOT, à la farcir de déviations routières, de carrières... en attendant les zones logistiques, les supermarchés et tous les attributs emblématiques de la "modernité" qui ne manqueraient pas de suivre ? Pour sacrifier un territoire qui est nommément listé au SCOT comme devant être protégé ? Si le nouveau Préfet inaugurerait son mandat par ces "coups de poignard" au Schéma d'orientation encore tout récent, la crédibilité de ce SCOT serait réduite à néant, livrant l'aménagement de Mardié et des autres communes de l'Agglo à l'anarchie des intérêts privés mercantiles.

En plus, il confirmerait l'**ignorance délibérée de la Charte du Patrimoine mondial** manifestée par les pouvoirs publics concernant les établissements classés et les franchissements de la Loire. Enfin, à l'encontre des dispositions de la "trame verte et bleue" initiée par le Grenelle de l'environnement, il cautionnerait la **dégradation de la biodiversité du Val de Loire NATURA 2000**, compte tenu de la forte interconnexion de ce territoire avec le fleuve très proche.

(Sur le Schéma de COhérence Territoriale et sa coupure verte, revoir le N° 25 de septembre 2008 de la Lettre du Castor - Extrait en Annexe 2).



LA MISSION VAL DE LOIRE IDENTIFIE LES MENACES SUR LE PATRIMOINE MONDIAL...

Elles recoupent largement celles qui pèsent sur nos villages et sur la Loire entre Mardié et Darvoy ; citations :

- Les impacts de certaines formes de développement sur le paysage à l'échelle du grand paysage sont :
- * la **disparition des « coupures vertes agricoles et naturelles »**, entre les villes et les villages de Loire,
 - * la **dégradation des grandes perspectives** avec la diminution, voire la fermeture des champs visuels,
 - * « l'écrasement » de la **composition patrimoniale** par des aménagements hors proportions.

COMMENT S'ORGANISER POUR FAIRE BARRAGE A L'INACCEPTABLE, **RÉSISTER** AUX PUNITIONS QU'ON VEUT NOUS IMPOSER ?

Intervenir massivement dans l'enquête publique en cours avant le 14 juillet (clôture le 20)

Comme par hasard, l'enquête publique pour le projet de carrière du groupe La Ligérienne granulats a été lancée à la veille des vacances et a lieu à moitié pendant celles-ci. Sans illusions sur l'issue de cette démarche légale (dont le commissaire enquêteur est un ancien promoteur immobilier !) nous appelons à y participer nombreux. Même si vous êtes éloignés, plusieurs modalités d'intervention ont été proposées dans le **tract joint à la présente lettre**, déjà diffusé dans les villages. **Choisissez les arguments qui vous touchent le plus, personnalisez-les !**

Rejoindre les associations qui organisent la résistance

Les associations **MARDIEVAL** de Mardié, **AQVD** de Donnery et **CDR** de Donnery/Fay-aux-Loges, qui se sont déjà battues ensemble contre les déviations et le grand contournement, ont décidé d'unir leurs forces dans la mobilisation contre la carrière, et préparent les premières actions. Elles seront aussi soutenues par celles de plusieurs villages voisins : l'**ADET** de Trainou, l'**APSI DE** de Darvoy etc. et par l'**Alliance Val de Loire** qui mène la lutte contre les trois déviations de Sully, Mardié, et Baule. **C'est le moment de les renforcer en adhérant, en cotisant, en donnant un peu de votre temps !**

Consolider la solidarité entre les villages

Mardié, commune sur laquelle s'implanterait le projet de carrière, serait la première victime. Mais **Donnery** serait frappée au sud dans le lotissement résidentiel des Grands Billons. Son Golf pourrait être ruiné. **Saint-Denis-de-l'Hôtel** craint les traversées au même titre que Mardié.

A la réunion publique le 11 juin, devant 120 personnes, le refus du conseil municipal de Mardié et des Mardésiens était soutenu par les maires de Donnery, de **Chécy**, de **Bou**, de **Combleux** et de **Boigny**, ainsi que par le Conseiller général du canton de Chécy. **A ces acteurs de "peser" au niveau institutionnel.**

Si toutes nos oppositions exprimées lors de l'enquête publique et les refus solidaires des communes sont véritablement prises en considération, ce sera l'apaisement. Si on les ignore pour donner satisfaction aux intérêts particuliers et aux lobbys, il faudra passer à un autre stade de RÉSISTANCE.

Jamais une carrière du Loiret ne serait ouverte si près des hameaux habités !

Si l'UNICEM/UPEG, syndicat des carriers, les minimise systématiquement et les "peint en vert", personne n'ignore les graves nuisances que ces extractions provoquent dans leur environnement. C'est pour cela que les carrières ont toujours été isolées au maximum dans un coin de nature sacrifié.

Ici, on n'a même plus ce type de précaution, on ignore le simple respect des citoyens : sans pudeur, la carrière peut, en "bonus" de ses nuisances et de ses détériorations habituelles des milieux naturels, "pourrir" l'existence de centaines de foyers villageois, du moment que le "cash" est à la sortie...

Un discours culpabilisant avance l'idée que cette exploitation est nécessaire, que c'est pour satisfaire vos besoins... Ce qui est faux : il est établi qu'il faut cesser, sauf pour des ouvrages d'exception, l'utilisation inconsidérée des matériaux alluvionnaires excessivement exploités par le passé... au grand dam notamment du lit des fleuves... comme la Loire !



Quels intérêts économique-financiers sous les granulats ?

L'activité de carrière, très peu pourvoyeuse d'emplois (quatre à Mardié), consiste avant tout à se faire attribuer des "rentes" aux meilleurs emplacements (sans forcément les acquérir).

C'est alors une "cash machine" qui doit dégager au moins 20% de marges. 80% des produits sont utilisés pour des chantiers routiers, logistiques ou des ouvrages de T.P. qui pour l'essentiel ne nécessitent pourtant pas de granulats alluvionnaires "nobles". Lesquels sont d'ailleurs déjà produits à Chateauneuf, à quelques kilomètres de là. Or depuis la fin de l'A19, le Loiret, excédentaire, livre vers Paris. Il ne s'agit donc que de pérenniser la rente !

En fait, il s'agit *in fine* de faire perdurer les intérêts croisés des trois "lobbies" : routier/logistique, B.T.P., carriers... ce qui nous ramène aux projets de déviations du Conseil général du Loiret : les carrières justifient les transports qui justifient les routes qui justifient les carrières, etc. Le tour est joué : la rente pompe notre argent de contribuables !

Ceux des trois lobbys co-intéressés : routiers/BTP/carriers !



31^e épisode Borloo-Dolige.vert.fr : **"J'fabriquerai des banlieues... pour les recycler (mais j'y habiterai jamais, moi !)"**

Résumé des épisodes précédents : visé par Grenel et pas chouchou d'Bruxelles, Ed Toutenkamion cherche à sauver ses ppponts que des insoumis osent dézinguer. Aux élections locales, il avale quelques couleuvres... mais persiste à ne rien changer. 603 eurodéputés réclament des mesures concrètes aux Z'authorités : PP pense s'en sortir en refillant son bébé au BTP via un PPP. Des ennuis, des ennemis, des idées folles, une grande claque électorale... Et les prémices d'une révolte populaire !

- (Bobo) Dis donc, Doligé, ils pourraient se farcir une méga-carrière à Mardié, en plus de ta déviation ? Vous ne leur faites pas de cadeaux à ceux-là, dans le Loiret, Parce que, quand même, on leur avait confirmé la coupure verte dans le SCOT... Le village est Patrimoine mondial, il a de la belle biodiversité NATURA 2000 sur la Loire et tout autour, ça va avec. Et on devrait d'évidence y passer la trame verte et bleue de mon Grenelle !

- (PP Ed) *Je t'ai déjà expliqué : on aura besoin de gravier, de sable et de remblais si un jour on fait le pont avec sa déviation ! Et on a besoin de camions supplémentaires pour que le pont soit d'utilité publique, alors que les trafics sont partis durablement à la baisse (faut pas le dire, surtout !). Donc on joint l'utile à l'agréable, on fait les deux sur Mardié et le tour est joué !*

- (Bobo) Et tu espères encore qu'ils vont se laisser faire comme ça, à Mardié ?

- (PP Ed) *Non, Mardié, c'est le village gaulois comme dans Astérix. Ils ne lâchent rien, on n'a pas trouvé les moyens de les réduire. Mais si on transforme Mardié en banlieue, dans la mesure où une banlieue gauloise, ça n'existe pas et ça peut pas exister, Mardié, de fait, n'existera plus... et j'aurai gagné !*

- (Bobo) Tu auras gagné... à fabriquer de la banlieue ?

- (PP Ed) *Toi, le ministre, tu payes pour démolir des barres et des tours dans les cités, et de l'autre côté, tu mets des bâtons dans les roues avec l'écologie quand on veut aménager des zones. Continue comme ça, Borloo, un jour y'aura plus de banlieues en banlieue... C'est peut-être d'ailleurs ta méthode pour solutionner la "crise des banlieues" ! Sauf qu'ici, on a pas grand chose à démolir ou à rénover pour faire marcher le business. Donc on va fabriquer de la banlieue bien moche pour pouvoir la critiquer et la démolir après. Tu vois, on est écolos, on prépare déjà le recyclage : c'est du développement vert, le recyclage !*



- (Bobo) Mais si le SCOT de ton ami Eric Lemaignan veut qu'on fasse bien proprement dans l'Agglo, qu'on respecte le caractère des villages et tout ?

- (PP Ed) *J'men fous ! Lemaignan et son SCOT, on s'essuie les pieds dessus, pour être polis. Mardié est dans l'Agglo ? tant pis pour Mardié, j'ai décidé en 96 qu'ils paieraient pour les autres... et j'en fais une affaire de principes, pas de quartier pour Mardié, je livre ce bled et ses vilains aux privés ! On fera des carrières, des bases logistiques, des supermarchés... Le progrès, quoi !*

- (Bobo) Ah oui, les maîtrises d'ouvrages aux PPP, les rentes aux carriers... c'est formidable, l'institution départementale, pour ça !

- (PP Ed) *Oui, grâce à moi, la liberté revient enfin pour tous de maximiser leurs profits aux frais des contribuables ! Tous les ponts, privés ! Comme tous les collègues, privés ! Le Loiret, privé en l'air, au sol, au sous-sol... C'est-y pas merveilleux ? Un avenir radieux s'ouvre enfin pour trente nouvelles glorieuses avec moi comme guide...*

- (Bobo) Dis voir, mon Doli, j'entends des bruits de tracteurs... des cris de manifestants... Les voilà, très nombreux. Ils viennent te soutenir pour ta réélection privée ... ou pour te recycler comme guide de banlieue ?

- Allez, PP Doligé, laisse tomber !

(A suivre...)



Impacts négatifs que 1500 personnes environ auraient brutalement à subir à titre individuel :

- Une perturbation inacceptable de la tranquillité (bruits, poussières et pollutions divers liés à l'exploitation et aux transports extérieurs jusqu'aux lieux de consommation...) due à la proximité excessive de l'installation classée (entre 700 et 1500 m pour 500 villas au moins, et quelques maisons encore plus proches).
- Le passage d'un camion toutes les 8 minutes, littéralement insupportable pour les maisons les plus proches des voies de dégagement.
- Une perte de valeur considérable des biens immobiliers s'aggravant avec leur proximité de l'exploitation.

Impacts que subiraient nos collectivités villageoises :

- Des perturbations graves portant atteinte à un système hydrogéologique complexe et fragile caractérisé par la présence d'un substratum karstique irrégulier, d'un gouffre et de plusieurs étangs.
- Les rejets pollués des eaux de floculation chimique des argiles pourraient, en rejoignant la Loire et plus en aval, via son cours souterrain, les sources du Loiret, dégrader la qualité des eaux de ces deux fleuves.
- La déstabilisation des niveaux des nappes et des étangs compte tenu de l'ouverture de fouilles à -10m.
- La menace découlant de ces perturbations sur la pérennité de l'adduction en eau potable et du réservoir du S.I.A.P. qui alimente en particulier Mardié et Bou.
- La perte directe d'une exploitation agricole constituée par 70 ha d'excellentes terres (allouées par la SAFER et subventionnées), alors que le village a toujours défendu et défend encore son caractère rural.
- L'abandon, au terme de l'exploitation, d'un territoire dévasté irrécupérable, quelles que soient les promesses, totalement illusoire, que fait miroiter le promoteur du projet (*document "l'idée de restitution"*).
- La surcharge lourde induite sur la circulation par le passage de 54 à 75 camions par jour annoncés, amenés notamment à traverser les bourgs de Mardié et de Saint-Denis-de-l'Hôtel. Avec l'insécurité supplémentaire de l'insertion de ces camions sur la D 960 en pleine ligne droite.
- La traversée de la voie ferrée strictement incompatible avec le projet de remise en circulation de trains de passagers entre Châteauneuf et Orléans que nous soutenons ardemment et qui se prépare actuellement.

Impacts à un niveau plus global, dégradant irréversiblement en "zone" un patrimoine territorial pourtant bardé de "classements" protecteurs au niveau de l'Agglo, de l'Europe... et de la planète :

- La violation de plusieurs dispositions du SCOT voté il y a moins de deux ans après enquête publique par l'implantation de la carrière - en plus de sa violation potentielle par une déviation routière - décrédibiliserait totalement la politique de développement territorial de l'Agglo, qui se révélerait comme commandée non pas par le schéma approuvé, mais par l'opportunisme et le mépris des citoyens. Rappelons que ce territoire est inclus dans la Coupure verte de l'agglomération instituée par le SDAU de 1974, confirmée dans le Schéma Directeur de 1993, et repris dans le SCOT.
- La dégradation caractérisée de ce territoire qui est partie intégrante du Patrimoine mondial désigné par l'UNESCO et que l'État, via la Mission Val de Loire, a pourtant le devoir de protéger.
- La perturbation et la détérioration d'un territoire très proche et complémentaire du milieu ligérien où la faune sauvage et les milieux sont protégés par l'Europe au titre du classement NATURA 2000. Les boisements et les étangs du proche hinterland concourent de toute évidence à l'enrichissement de la biodiversité du Val de Loire, et ne doivent pas supporter les perturbations évoquées ci-dessus.
- L'obstacle fait à l'intégration de ces espaces naturels et agricoles de la Coupure verte dans la "Trame verte et bleue" dont la mise en œuvre a été décidée par le Grenelle de l'environnement, nonobstant la Trame verte décidée par le SCOT.

A noter que le **Schéma départemental des carrières**, remontant à 1997/99, est **manifestement obsolète** et devrait être profondément revu : il ignore évidemment en totalité les extensions récentes de nos villages ; il ignore les orientations nouvelles vers la production de matériaux alternatifs qui doivent se substituer aux granulats alluvionnaires dans la majorité des utilisations du BTP.

Beaucoup des assertions contenues dans les études justificatives du projet ne sont pas étayées et ne peuvent donc être prises au sérieux. Trois exemples : 1 - L'affirmation que la carrière, plus proche de ses débouchés que celle de Châteauneuf, économiserait des transports routiers, est une farce ! 2 - Plus grave, l'"expertise" qui affirme l'invulnérabilité aux pollutions des nappes profondes ne prend même pas en compte l'existence au point bas de la nappe superficielle d'un gouffre karstique qui la met en relation avec ces couches profondes ! 3 - La prétendue "invisibilité" de l'établissement industriel classé repose sur un rideau boisé épais localement de 200m seulement qui peut faire demain l'objet d'une coupe d'exploitation !



La "coupure verte" de l'est de l'Agglo, préservée depuis 1974 sur Mardié, figure encore dans le nouveau SCOT : bravo !

- Depuis 1974, dans l'organisation de l'agglomération orléanaise par un SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme), Mardié a fait l'objet d'un classement en "coupure verte". Celle-ci a été confirmée dans le S.D. (Schéma Directeur) de 1993. Notre village, qui a adhéré en 1983 au SIVOM de l'agglomération orléanaise devenu CCAO en 1999 et Communauté d'agglomération en 2002, a été une des rares communes à s'écarter de la course aux zones d'activités, et a choisir une préservation de son caractère de village rural, de son environnement naturel et de ses activités agricoles (beaucoup de maraîchage).

Agglomération orléanaise
ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES ET QUALITÉ DU CADRE DE VIE

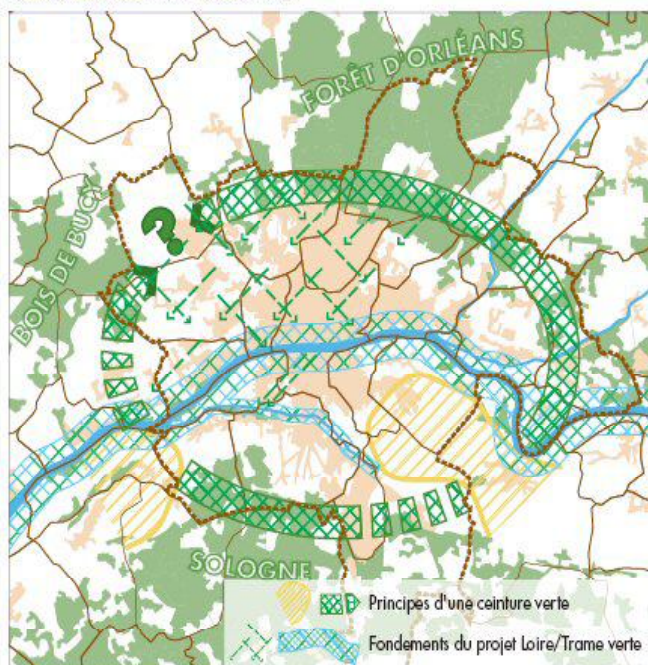
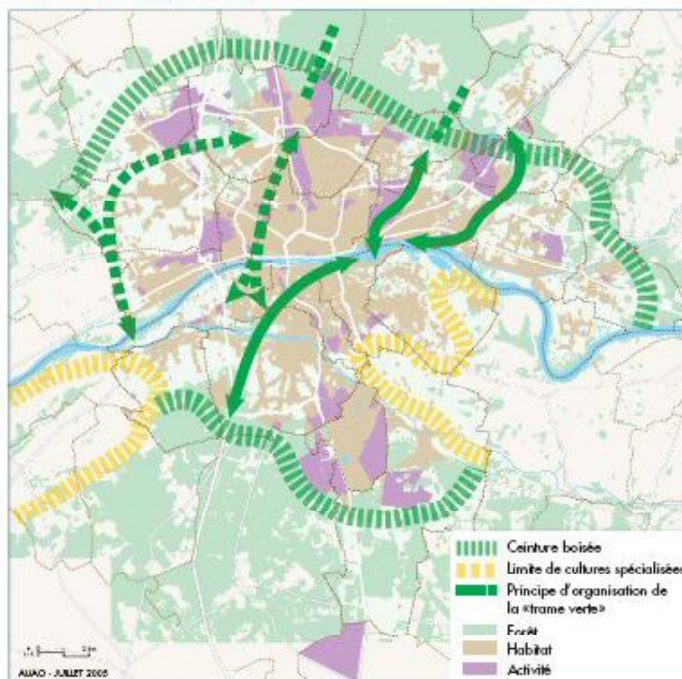


schéma de principe

Agglomération orléanaise
STRUCTURE DU GRAND PROJET LOIRE-TRAME VERTE



application à la Ceinture verte

- Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui va remplacer le Schéma Directeur témoigne d'une intelligente continuité : Ce document d'urbanisme, conçu pour une durée de 20 ans, reprend, aussi bien dans ses schémas théoriques que dans les déclinaisons thématiques, plus précises, la coupure verte préservée depuis 35 ans sur Mardié, sous les vocables "ceinture verte" ou "ceinture boisée" (Schémas ci-dessus)

Maintenir les coupures vertes

Des coupures existent en périphérie d'agglomération entre les parties urbanisées de certaines communes. Elles permettent de rythmer l'entrée dans la ville en faisant alterner séquences bâties et séquences vertes. Elles créent également des «ports» (points de passage) naturels propices au maintien de la biodiversité entre des secteurs écologiques à fort intérêt tels que les massifs forestiers, ou le fleuve... Ces coupures doivent être maintenues avec des vocations agricoles ou récréatives compatibles avec leur rôle écologique.

→ **-Maintenir les cinq coupures vertes mentionnées sur le plan :**

- entre La Chapelle Saint Mesmin et Chaingy ;
- entre Saran et Cercottes/Gidy ;
- entre Chécy et Saint-Jean-de-Braye ;
- à l'est de Mardié ;
- entre La Source et les extensions urbaines envisagées sur le secteur des Rieles au sud de l'agglomération.

Loire - Trame verte

Entre forêt d'Orléans et Sologne en passant par la Loire et le Loiret, l'agglomération offre des espaces d'une grande richesse en termes de paysages, de détente et de biodiversité.

Le Grand Projet Loire/trame verte élaboré par l'Agglo a pour objet de mettre en valeur ce capital unique, et plus particulièrement l'axe ligérien, considéré comme un vecteur essentiel de l'image et de l'identité de l'agglomération.

Au delà de la Loire, les projets s'élargissent à l'ensemble du territoire, pour constituer une trame verte donnant l'occasion à la nature de pénétrer chacune des 22 communes par un réseau de parcs, chemins, espaces naturels, voies plantées...

L'ensemble des bois et forêts qui entourent l'agglomération constituent comme un écran, une ceinture verte qui n'est cependant pas toujours continue ni très lisible : au sud, la Sologne ne monte pas jusqu'à la Loire, et ce sont les cultures spécialisées qui marquent la frontière avec l'urbain ; au nord, les boisements ne descendent pas non plus vers le fleuve à l'ouest, et leur discontinuité est notable entre la forêt d'Orléans et le bois de Bucy. Ce territoire, qui ouvre l'agglomération sur la Beauce, porte des enjeux importants : situé entre deux espaces boisés très fréquentés par les citadins, il pourrait justifier une liaison verte formant du même coup l'espace aggloméré ; mais les terrains et leurs prolongements vers le nord sont aussi convoités pour le développement économique de l'agglomération et du département. L'avenir du secteur pourra-t-il concilier les deux visions ?

L'est de Mardié est cité précisément dans les coupures vertes à maintenir : «L'aire d'étude est porteuse de valeurs paysagères qui devront être protégées et mises en valeur :

- le long des axes de desserte et des agglomérations : éviter l'habitat dispersé et les extensions linéaires (impression de mitage, d'urbanisation continue) ;
- des coupures vertes (agricoles ou boisées) à maintenir, notamment à l'est de Mardié, entre La-Chapelle-Saint-Mesmin et Chaingy, entre Saran et Gidy ;
- dans les milieux naturels ligériens, conserver des ouvertures visuelles sur le fleuve ; (...)

Certaines de ces orientations figuraient déjà dans le Schéma d'Aménagement de la Loire moyenne. Le récent classement du val de Loire au titre du patrimoine mondial par l'UNESCO, qui constitue une reconnaissance paysagère forte, confirme la nécessité d'une réelle protection.»

Ces affirmations de principe ne peuvent que recevoir notre totale approbation. En effet, considérer les "coupures", "ceintures" ou "trames" végétales comme des "réservations foncières" pour des projets publics ultérieurs, ou pour des aménagements consommateurs d'espace constituerait à *contrario* la négation même d'un urbanisme durable !